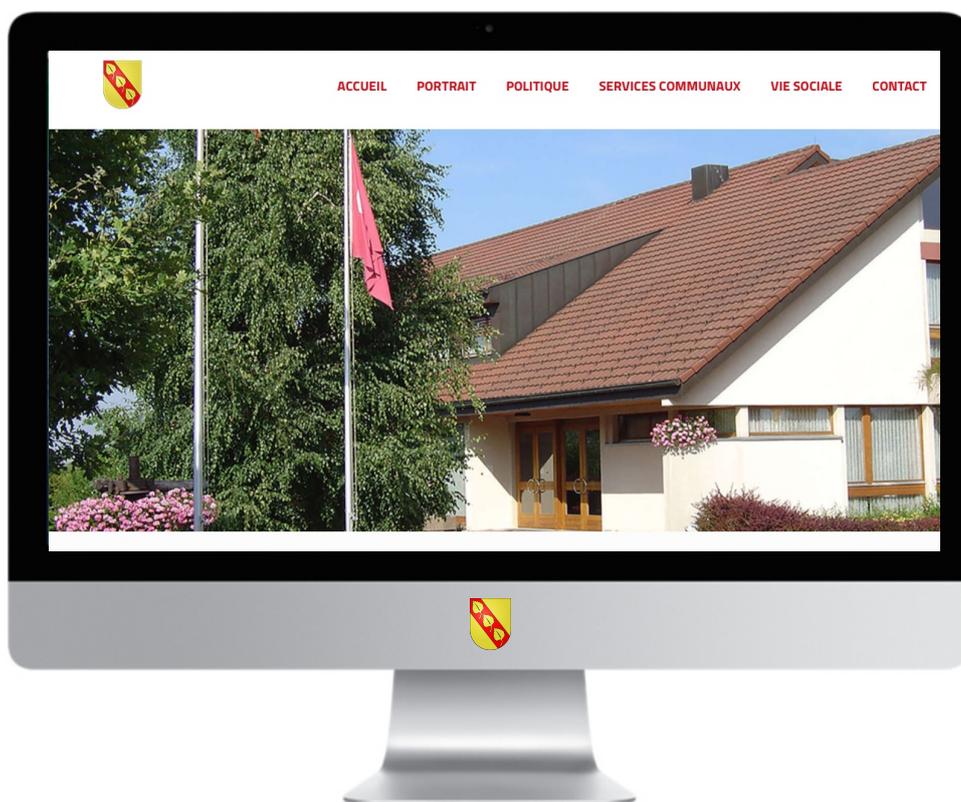


LA BIOLLE

Bulletin communal de Bioley-Orjulaz

n° 01-2018

www.bioley-orjulaz.ch :
Le site internet communal à votre service.



Le site internet de la commune de Bioley-Orjulaz est à votre disposition. Vous y trouverez une multitude de renseignements et d'informations.

Sommaire :

Mémento	page 2	Site internet	page 5
Etat civil	page 3	Travaux	page 6
Impôt chiens	page 3	Cimetière	page 7
1er Août	page 4	Divers	page 8

Communications municipales officielles



Administration communale

1er étage de la Maison villageoise



Joseph Despont, Syndic

Administration générale, finance et urbanisme
021/882 58 65 - 079/412 25 41
greffe@bioley-orjulaz.ch

Pascal Guiducci, Municipal

Service de voirie
021/882 54 27 - 078/788 78 18
pascal.guiducci@bioley-orjulaz.ch

Cyril Létra, Municipal

Œuvres sociales, écoles
021/791 44 06 - 079/172 86 08
cyril.lettra@bioley-orjulaz.ch

Dominique Schmid, Municipal

Gestion des déchets, eau et épuration
021/882 58 85 - tél. prof. 021/348 28 90
mobile 079/637 93 02
dominique.schmid@bioley-orjulaz.ch

Ferdinando Scuderi, Municipal

Forêts, domaines et chemins
021/882 58 62 - 079/212 32 94
ferdinando.scuderi@bioley-orjulaz.ch

Nicole Zahler

Greffe municipal & Contrôle des habitants
021 882 57 30
greffe@bioley-orjulaz.ch

Angeline Favre

Bourse communale
021/882 57 53 - 021/882 57 38
bourse@bioley-orjulaz.ch

Claude Emery

Employé communal
079/279 25 61

Chantal Matthey

Réservation maison villageoise
021/882 51 12

Pierre Matthey

Président du conseil général
president.conseil@bioley-orjulaz.ch

Eric Wursten

Vice président du conseil général
vice-president.conseil@bioley-orjulaz.ch

Georgette Gentil

Secrétaire du conseil général
secrétaire.conseil@bioley-orjulaz.ch

CHUV 021/314 1111

Urgences 144

Hôpital d'Yverdon 024/424 4444

Hôpital d'Orbe 024/442 6111

Hôpital de St-Loup 021/866 5111

Ouverture de l'administration communale

les mardis ouvrables de
09h00 à 11h00

et les mercredis ouvrables de
17h00 à 19h00

ou sur rendez vous

Ouverture de la déchetterie

les mercredis ouvrables de
18h00 à 19h00

les samedis ouvrables de
10h00 à 12h00

Communications municipales officielles

ETAT CIVIL

Naissance :

04.04.2018 Barbi Ezio

06.06.2018 Stampfli Liam

Décès :

09.06.2018 Gachet Jacques



Fermeture du bureau communal et du contrôle des habitants :

Du 9 au 13 juillet 2018

Du 20 au 24 août 2018

Du 10 au 14 septembre 2018

IMPOT SUR LES CHIENS

La Municipalité informe les propriétaires de chien(s) qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale

- les chiens achetés ou reçus en 2017
- les chiens nés en 2017 et restés en leur possession
- les chiens qui n'ont pas été annoncés



Les chiens déjà inscrits en 2017 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

FETE NATIONALE SUISSE : 1er AOÛT 2018

La Municipalité de Bioley-Orjulaz a le plaisir de vous convier à célébrer la Fête nationale à la Maison villageoise. Tous les habitants du village, ainsi que leur famille et amis sont les bienvenus.

Programme de la manifestation

- | | |
|-------|---|
| 20h00 | Sonnerie des cloches |
| 21h00 | Partie officielle à la grande salle de la Maison villageoise et allocution de M. Joseph Despont, Syndic |

Comme l'année dernière, le traditionnel feu sera érigé, en fonction de la météo, aux abords de la Maison villageoise (2ème parking nord Praz-Communaux).

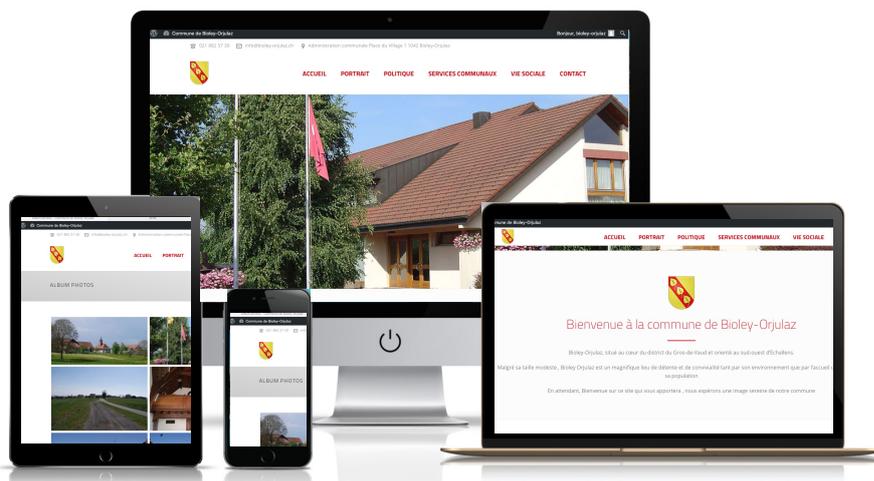
La partie festive sera assurée par la société de gymnastique femmes. Aussi, vous aurez la possibilité de vous restaurer dès 18h30.

Au plaisir de vous rencontrer nombreuses et nombreux.

La Municipalité.



www.bioley-orjulaz.ch : Le site internet communal à votre service.



Notre village passe à l'heure du numérique. Voici maintenant plusieurs semaines que la municipalité récolte et rassemble un maximum d'informations, photos, liens pour alimenter son site internet.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous convier à consulter ce site sous www.bioley-orjulaz.ch.



6 chapitres vous guideront pour accéder aux différentes informations :

- Accueil
- Portrait : Présentation et histoire, album photos, plan de Bioley-Orjulaz, entreprises
- Politique : Municipalité, Conseil, commissions, abréviations
- Services communaux : Administration, règlements, déchetterie, AEM, location de salle
- Vie sociale : Sociétés locales, église et paroisse, écoles et transports
- Contact

Ce site sera dynamique et vous permettra de retrouver toutes les informations utiles. Notre bulletin communal "La Biolle" sera également consultable depuis le site internet.

Nous invitons chacune et chacun à nous soumettre toute idée ou souhait afin de le rendre le plus vivant possible. Merci d'avance.

Bioley-Orjulaz investit dans ses infrastructures : tour d'horizon



Changement des Luminaires :

Après plus de 25 ans de bons et loyaux services, les luminaires du foyer, du hall d'entrée de la grande salle ainsi que de l'administration ont été changés.

Les nouveaux éclairages sont tous équipés d'ampoules LED. Cette technologie permet une économie substantielle de la consommation d'électricité et ce, pour le long terme.

Pose de miroir de circulation :

La sortie sud de la Ruelle sur la route de Boussens a été équipée d'un miroir ce qui permet de sécuriser le lieu.



Nouveau passage piéton :

Pour faire suite à une interpellation lors d'un conseil général, un passage piéton a été réalisé sur la route de Boussens.

Ce dernier permet aux enfants provenant du quartier sud du village de rejoindre l'arrêt de bus en toute sécurité.

De plus, un candélabre a été installé pour répondre aux exigences des services de l'Etat afin d'assurer une bonne visibilité nocturne.

Cependant, nous avons le regret de signaler que certaines habitudes persistent, et que, par conséquent le passage à piétons officiel n'est pas utilisé à sa juste valeur.

Communications diverses

Aménagement du cimetière :

Durant les prochaines semaines, le cimetière va subir une cure de jouvence afin d'accueillir la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium.

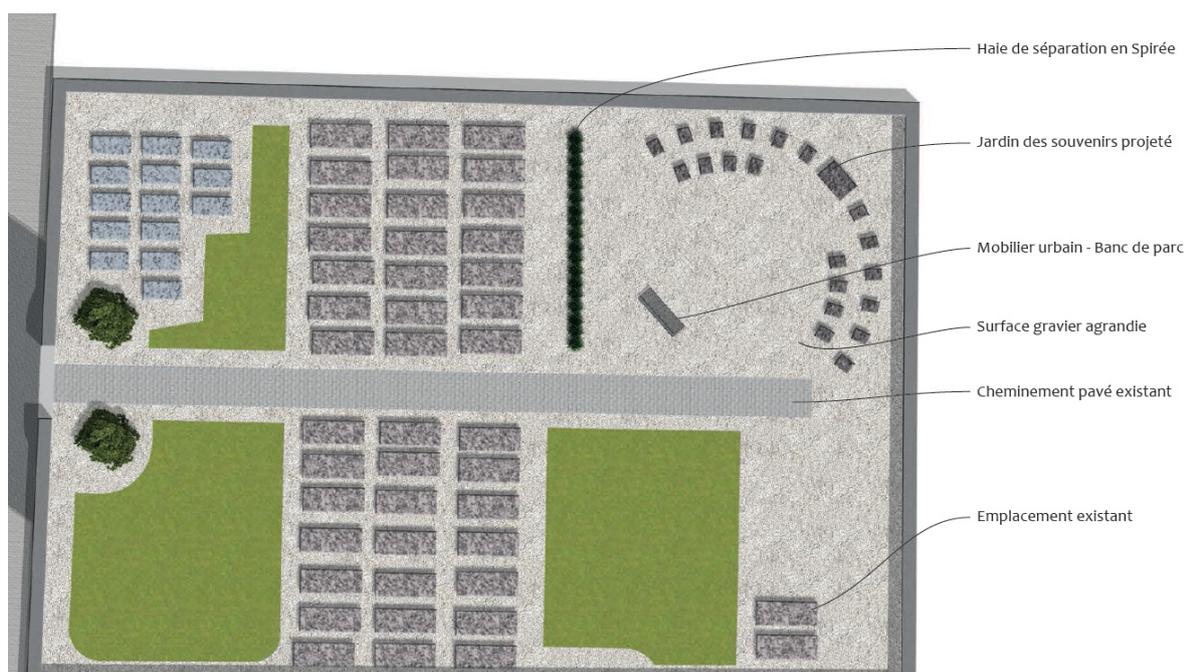
Ainsi, ces nouvelles prestations répondront pleinement à l'évolution des mœurs, lesquelles, sur le fond et la forme, laisseront libre choix à tout un chacun, de déterminer son inhumation et le lieu spécifique de sa dernière demeure.

En primeur, les travaux débuteront par l'abattage des arbres et seront avantageusement remplacés par d'autres essences.

De même, l'entrée du cimetière sera agrandie ce qui facilitera l'accès et la sécurité de la voiture mortuaire ainsi qu'aux personnes présentes lors des cérémonies.



Voici la projection du cimetière tel qu'il est prévu à l'automne prochain.



Communications diverses



Projet de fusion entre Bioley-Orjulaz et Assens

Les deux Municipalités respectives ont émis le souhait d'entreprendre un projet d'étude de fusion.

En effet, lors de l'assemblée du Conseil général du 29 mai dernier, la Municipalité, par la voix du Syndic, Monsieur Joseph Despont, a informé et donné quelques explications concernant ce futur projet.

Aussi, son départ officiel sera donné par un préavis d'intention de fusion qui sera voté lors des Conseils généraux / communaux des deux communes respectives dans le courant de novembre 2018.

La Municipalité.

Histoire : Bioley-Orjulaz à travers la presse

Le conflit scolaire et religieux de Bioley-Orjulaz

Lors de la précédente session, M. Ernest Chevalier (Lausanne) avait déposé une demande d'interpellation concernant la suite donnée par le Conseil d'Etat aux décisions prises par le Grand Conseil quand aux incidents de Bioley-Orjulaz, dont l'assemblée s'était occupée en février 1929. M. Chevalier étant absent pour cause de maladie, c'est M. Henri Viret (Lausanne) un de ses coreligionnaires politiques, qui développe l'interpellation.

L'orateur fait rapidement l'historique de la question. C'est en 1926 que s'est déclaré le conflit de Bioley-Orjulaz, mettant aux prises les autorités de cette commune et une minorité catholique d'administrés, à la suite de la décision prise par le Conseil général de la localité de supprimer, pour des raisons d'économie, la classe catholique qui existait jusqu'alors. Les habitants catholiques avaient regimbé contre cette décision et refusé catégoriquement d'envoyer leurs enfants à l'école communale laïque. L'amende préfectorale qui fut la première sanction administrative fut tout aussi énergiquement contestée et devenait, de ce fait, convertible en emprisonnement.

Le Conseil d'Etat ne voulut pas toutefois aller jusqu'à incarcérer les papas responsables de cette petite rébellion, et crut bon de temporiser en autorisant l'ouverture d'une classe catholique... dans un café de la localité.

M. Paul Golay (Lausanne) voyant dans l'attitude du Conseil d'Etat une violation de la souveraineté des communes, garantie par la Constitution, interpella le gouvernement dans la séance du 18 février dernier du Grand Conseil.



Une discussion passablement longue et animée suivit les explications données par M. le conseiller d'Etat Dubuis, chef du département de l'instruction publique et des cultes. Finalement, le Grand Conseil exprima son opinion sur cette affaire en votant par 68 voix contre 65 un ordre du jour proposé par M. le député Couvreur (Vevey) désapprouvant la solution adoptée par le Conseil d'Etat et exprimant son espoir dans « un prompt retour à la légalité ».

Aujourd'hui, M. Viret croit savoir que ce retour à la légalité n'est aucunement réalisé et qu'au contraire le Conseil d'Etat a désigné pour diriger la classe catholique de Bioley-Orjulaz une jeune pédagogue alsacienne qui ne possède pas le brevet des Ecoles normales vaudoises.

M. le conseiller d'Etat Dubuis s'explique sans passion. L'institutrice en question prépare actuellement son brevet à l'Ecole normale ; au demeurant, d'ici à la fin de l'année scolaire, le Conseil d'Etat étudiera le moyen de remédier à l'état de choses qui inquiète les interpellateurs et de revenir, sans rien casser, à la légalité.

M. Viret n'est pas entièrement rassuré, mais renonce à déposer un ordre du jour.

Voici un article du 18 février 1930 qui relate des faits qui aujourd'hui nous paraissent bien lointain.